RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lyon, le 11 juin 2025

Communiqué de presse

Barrage de Charnay-lès-Chalon (Saône-et-Loire) : diagnostic décennal de la passe n°2 de l'ouvrage de régulation

Des travaux de maintenance préventive se tiennent à partir de mi-mai sur le barrage de Charnay-lès-Chalon, l'un des cinq ouvrages de régulation de la Saône à grand gabarit. Il s'agit d'effectuer le diagnostic décennal de l'une des trois passes de l'ouvrage, après la mise à sec de celle-ci.

Du 13 au 17 juin, un diagnostic sera effectué sur la passe n°2. Au préalable, la semaine précédente, les équipes de VNF ont dû procéder à la mise à sec de la passe par la pose d'un batardeau. La dépose du batardeau aura lieu du 18 au 20 juin.

Réalisés par des bureaux spécialisés, les diagnostics décennaux sont des inspections in situ pour vérifier les organes de manœuvre et le génie civil de l'ouvrage. Les informations récoltées sont comparées avec celles recueillies il y a 10 ans afin d'évaluer les évolutions des éventuels désordres et procéder si besoin à des interventions.

Le barrage de Charnay-lès-Chalon en bref :

- Mis en service en 1975-1976
- 3 passes (espaces entre les piles des barrages)
- 3 clapets de 35 mètres
- 5.1 mètres de profondeur à sec
- 1 écluse à proximité immédiate (Ecuelles), qui permet aux bateaux jusqu'à 185 m de long et 12 m de large de franchir la différence de niveau d'environ 3.20 m entre l'amont et l'aval

En 2023, le barrage a été équipé de verrous qui bloquent en cas de besoin le mouvement des clapets manœuvrés par des chaines. Ce système est très utile pour réaliser des opérations de maintenance courante ou de changement de pièces (comme le motoréducteur ou la chaine galle). Il apporte également une sécurité supplémentaire pour garantir la tenue du niveau d'eau en période de sécheresse. L'investissement d'un montant de 1 million € a été entièrement financé grâce au plan national de relance et de résilience (PNRR) qui a bénéficié de financements européens (plan de relance européen NextGenerationEU).

Rôle des ouvrages de régulation de la Grande Saône

Le barrage de navigation de Charnay-lès-Chalon est l'un des cinq ouvrages de régulation sur la Saône à grand gabarit (1 en amont : Pagny-le-Château / 3 en aval : Ormes, Dracé, et Couzon au Mont d'or). Entièrement automatisés, ils disposent de clapets mobiles qui s'adaptent au débit de la rivière pour maintenir en continue la ligne d'eau à sa cote d'exploitation (hauteur définie par arrêté préfectoral).

Ainsi, ces ouvrages permettent d'assurer, même en période de sécheresse, la navigation (commerce et tourisme) et la pratique des loisirs nautiques, mais également l'alimentation en eau des populations et des activités économiques comme l'agriculture et l'industrie.



En période d'étiage extrême, VNF respecte les débits réservés qui garantissent le bon fonctionnement écologique de la rivière et la préservation des écosystèmes. Sans les ouvrages de régulation, la rivière pourrait alors se traverser à pied à plusieurs endroits et certains usages essentiels de l'eau ne pourraient être maintenus.



En période de crue, au fur et à mesure de l'augmentation du débit de la rivière, les clapets des ouvrages sont abaissés de manière automatique afin de maintenir la ligne d'eau jusqu'à leur effacement total. Ainsi, bien avant la crue, VNF assure donc la transparence hydraulique de ses ouvrages afin de ne pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et aggraver le phénomène. Ces consignes ont été concertées avec les services de l'État et VNF participe aux cellules de crise avec les autres acteurs de l'eau.

A partir de 2028, les ouvrages seront gérés à distance depuis un seul poste de commande centralisé qui sera situé à Chalon-sur-Saône.

VNF a lancé les études pour remplacer les clapets des cinq ouvrages de régulation de Grande Saône. Les travaux seront réalisés progressivement à partir de 2027 en débutant par Pagny et Dracé, et concerneront par la suite Couzon, Charnay et Ormes. Le montant total de l'investissement s'élèvera à 36 millions €. Inscrits au Plan Rhône Saône (CPIER 2021-2027), les premiers travaux bénéficieront d'un soutien financier de la Région Auvergne-Rhône Alpes à hauteur de 2 millions €.

La Grande Saône, un itinéraire très fréquenté par la navigation

Itinéraire de 220 km à grand gabarit, la Grande Saône est connectée à plusieurs voies d'eau : d'une part au Rhône (également à grand gabarit, dédié au fret), et d'autre part, à la Petite Saône, au canal du Rhône au Rhin, au canal de Bourgogne et au canal du Centre (voies à petit gabarit dédiées principalement à la plaisance), ainsi qu'à la Seille et au canal de Pont de Vaux.

La Grande Saône accueille des convois poussés de marchandises (4.400 tonnes de marchandises, l'équivalent de 220 camions ou 4 trains) et des paquebots fluviaux mais également des plus petits bateaux (plaisance privée, location, passagers, hôtel).

En 2024, le trafic fluvial sur la Saône s'est élevé à 1.4 million de tonnes de marchandises : céréales, matériaux de construction (sables graviers…), bois, engrais, tourteaux (alimentation pour le bétail), hydrocarbures.

CONTACT PRESSE

Voies navigables de France
Communication Rhône Saône

Antoine QUIDU
06 88 21 35 48 - antoine.quidu@vnf.fr

À propos de Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) est l'établissement public chargé de gérer, entretenir et développer 6 700 km de fleuves, canaux et rivières.
À l'écoute des besoins spécifiques des acteurs locaux, VNF agit avec ses 4 000 collaborateurs au quotidien pour faire du fluvial un levier d'attractivité et de vitalité pour les territoires. Notre ambition est de moderniser et valoriser ce patrimoine unique en un véritable moteur de développement économique, écologique et social au service de tous.
En collaboration étroite avec les partenaires européens, nationaux et locaux, nous œuvrons notamment pour une gestion fine de la ressource en eau dans le respect de l'environnement, le renforcement de la performance du transport fluvial, la dynamisation d'un tourisme durable, l'amélioration du cadre de vie des riverains et la production d'énergies renouvelables.

VNF.fr